L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX: No 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 18 NOVEMBRE.

LE BALLON D'ESSAI ORLÉANISTE.

On lit dans le *Journal du Loiret*, qui se publie à Orléans:

"Les articles publiés par le *Soleil*, relatifs au projet d'entente avec la majorité de la Chambre, ne sont point dus, comme on l'a dit, à l'inspiration de M. le duc de l'Aumale. Ils sont purement et simplement l'expression de l'opinion individuelle de M. Hervé, rédacteur en chef du *Soleil*.

"A ce propos, il n'est pas inutile de dire que ni M. le duc d'Aumale ni M. le comte de Paris ne sont intervenus, soit directement soit indirectement, dans la crise actuelle.

"Plus que jamais les princes d'Orléans sont résolus à prêter le plus loyal concours à la politique du maréchal Mac-Mahon et à ne pas entraver, par une intervention inopportune, l'œuvre de réparation et de défense sociale qu'il a entreprise."

Le *Soleil* fait suivre la reproduction de cette note des réflexions ci-après:

"Le *Journal du Loiret* est parfaitement dans la vérité. Nous avons pour les princes d'Orléans une très vive sympathie. Mais cette vive sympathie même nous a empêchés de les mêler, ni directement ni indirectement, aux questions du jour. Leur rôle actuel est celui de simples citoyens et de soldats, et ce serait, fût-ce dans une bonne intention, leur rendre un mauvais service que de faire intervenir leurs personnes et leurs noms dans des combinaisons ou dans des luttes de partis auxquels ils sont sagement résolus à demeurer étrangers.

Le *Messager de Paris* exprime, en termes que le *Soleil* qualifie "d'excellents," pour quelles raisons les bruits de la candidature de M. le duc d'Aumale à la présidence de la république ne peuvent pas être fondés:

"Le roman du jour est ceci: La politique intérieure va s'arranger. Le duc d'Aumale remplacera, à la présidence de l'Aumale remplacera, à la présidence de la république, le maréchal de Mac-Mahon, à la satisfaction générale.

"Une fable de cette grossièreté a-t-elle besoin d'être réfutée? Si la conservation de la présidence de la république devenait impossible au maréchal de Mac-Mahon, sa succession n'a pour le moment que deux ou trois héritiers possibles, dont M. le duc d'Aumale n'est pas.

"Nous pourrions donner de notre affirmation une seule raison, une raison qui nous dispenserait d'en fournir d'autres; M. le duc d'Aumale ne brigue pas cette haute fonctions et ne se les laisserait pas imposer.

"Mais on nous répondra: Qu'en savez-vous? Devant cette réponse, nous sommes tenus de préciser avec quelques détails de plus notre opinion.

"En admettant que le duc d'Aumale ne fût pas résolu, de parti pris, à se renfermer exclusivement dans ses fonctions de commandant d'un corps d'armée, les considérations suivantes suffiraient pour le détourner de se laisser porter à la Présidence de la république.

"Il en serait détourné par sa famille, dont tous les intérêts moraux en seraient lésés: or on sait dans quelle intimité vit toute la famille d'Orléans.

"Le parti légitimiste jetterait feu et flammes, et avec raison, contre une combinaison qui aurait la chance de consolider la république et d'éloigner l'heure du retour possible de la monarchie.

"Le parti impérialiste ne pourrait voir dans ce nouveau Président qu'un implacable ennemi.

"Le centre droit, qui est monarchique, serait fort contrarié de sacrifier encore un des siens, au service de la république. Il a vu se compromettre pour elle le duc de Broglie, le duc Decazes et tant d'autres; il trouvera que c'est assez.

"A la réflexion, les gauches trouveraient qu'une république princière est bien peu la vraie république, et ils la souponneraient toujours d'être un pont jeté entre elle et la monarchie.

"La candidature d'Aumale ne peut avoir de partisans que dans le centre gauche qui, ayant déserté ses principes monarchiques, désire avoir des imitateurs, et des imitateurs le plus haut placés possible.

"Le duc d'Aumale, s'il laissait poser sa candidature, irait au-devant d'un immense échec. Son fair garantit, en dehors de sa résolution inébranlable de ne se pas laisser violenter, qu'il ne s'y exposera pas.

"Dans deux jours, ce roman par trop fantaisiste sera oublié."

UNE CHAMBRE MALADE.—Voici une curieuse statistique parlementaire:

La dernière Chambre des Deputés comptait parmi ses membres 39 médecins, sur lesquels un seul, M. Bourgeois, de la Vendée, appartenait à la droite. Sur ces 39 docteurs, s'seulement n'ont pas été réélus; ce sont: MM. Bartoli, à Sartène (Corse); Malict, à Uzès (Gard); Naquet, à Apt (Vaucluse); Poujade, à Carpentras (Vaucluse); Soye, à Vervins (Aisne); Thomas, à Reims (Marne).

Deux nouveaux médecins ont été envoyés à la Chambre par les électeurs; ce sont: MM. David, républicain, nommé à Châteauroux (Indre), et le baron Larrey, bonapartiste, élu à Bagnères (Hautes-Pyrénées).

La nouvelle Chambre compte donc 35 médecins. En voici la liste par ordre alphabétique: MM. Allemand, élu à Digne (Basses-Alpes); Bamberger, élu à Saint-Denis (Seine); Paul Bert, élu à Auxerre (Yonne); Bouquet, élu à Marseille (Bouches-du-Rhône); Bourgeois, élu à La Roche-sur-Yon (Vendée); Chevandier, élu à Die (Drôme); Clémenceau, élu à Paris; Corail, élu à La Palisse (Allier); Couturier, élu à Vienne (Isère); David, élu à Châteauroux (Indre); Detaille, élu à Gien (Loiret); Dufay, élu à Blois (Loir-et-Cher); Durand, élu à Lyon (Rhône); Frébault, élu à Paris; Gros Gurlin, élu à Gex (Ain); Guyot, élu à Villefranche (Rhône); Joubert, élu à Chinon (Indre et Loire); Laisane, élu à Libourne (Gironde); le baron Larrey, élu à Bagnères (Hautes-Pyrénées); Lanessan, élu à Moulins (Allier); le Monnier, élu à Saint-Calais (Sarthe); Lionville, élu à Commercy (Meuse); Marmottan, élu à Paris; Mas, élu à Millau (Aveyron); Massot, élu à Céret (Pyrénées-Orientales); Ménier, élu à Meaux (Seine et Marne); Mollien, élu à Péronne (Somme); Moreau, élu à Gudet (Creuse); Thibaudeau, élu à Forcalquier (Var); Rouvier, élu à Bar sur Seine (Aube); Soucou Servinière, élu à Laval (Mayenne); Tiersot, élu à Bourg (Ain); Turigny, élu à Nevers (Nièvre); Vachez, élu à Tulle (Corrèze); Verdaille, élu à Béziers (Hérault).

Hier, un autre médecin appartenant également au groupe des 363 se trouvait en ballottage dans la 1re circonscription de Bergerac (Dordogne). C'est le docteur Garrigat, qui a été réélu. La Chambre des Députés actuelle compte donc définitivement 36 médecins.

ENTERRÉ VINGT JOURS.—*Le Nouvelliste de Rouen* annonce la délivrance de Prévost, le puisatier de Conches, ensevelli depuis vingt jours dans un puits sous l'éboulement d'une énorme quantité de terre.

On est parvenu à l'extraire lundi, vers minuit.

Un puits profond de 25 mètres avait été creusé près de celui où était enfermé Prévost, et, par une petite galerie souterraine, on a pu enfin arriver jusqu'au malheureux ouvrier et le rendre à la liberté.

Le creusement du puits de sauvetage n'avait pas pris moins de dix-neuf jours, car le terrain, à cet endroit, est assez réfractaire.

Prévost est âgé de dix-huit ans. Sa robuste constitution lui a permis de résister pendant vingt jours à cet enterrement anticipé, debout, ne pouvant lever la tête, et libre seulement de incliner à droite et à gauche. Comme il l'indique, au moment de l'accident, que de son pantalon de travail et d'une chemise, on lui avait fait passer un tricot de laine qu'il avait pu, à force d'efforts, ravoir. Son moral est resté, pendant ces vingt jours, à l'abri de la plante des pieds fortement brûlée, et il fallut recourir aux liniments du pharmacien voisin pour leur faire le premier pansement.

(*Messager franco américain.*)

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin météorologique.

On nous annonce pour aujourd'hui: Temps clair ou partiellement couvert, vent du Nord-Est ou du Sud-Est même température.

Température, 17 novembre 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	58	14
Midi.....	70	21
3 P. M.....	72	22
6 P. M.....	70	21

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.

HOTEL ST. CHARLES.—Mlle Katie Neilson, Ville, Mlle Nellie Sampson, do; Walter Long, New York; H D H Snyder, Amérique Centrale; W McD Snyder, New-Jersey; S W Ford, Chicago; A R Richmond, Miss; Z H Dickey, do; A Morgland, Louisville; S M Scott, Nashville, Tenn.; P Turville, S M Scott, New York; D P Quinn, do; T S Coleman, New York; Henry Hannah, Brésil; J M Milwaukee; Henry Hannah, Brésil; J M Martin, Chicago; F E Lund, Boston; B Meyerstein, Selma; J A Townley et sa femme, Cincinnati; E E West, Boston; A Mellen, do; B F Richardson jr; do; W F Hawley, do; Jno Shaw 2nd, Lynn, Mass; F B Mower, do; Mlle Williams, Washington; D C; J W VanCleave, St. Louis; R Kruppenberg, do; S D Clapp, New York; Joe Carpenter, Riv ère.

CITY HOTEL.—Mme A. F. Pugh, Aspomption; Mme G. Williams, do; Frank Pugh, do; F. C. Colcord, Springfield, Vt; Clarence W. Day, New York; H. F. Johnson, Brooklyn; Norman Bonzano, Phœnixville, Pa.; J. E. Silliman, Con.; Jno. G. Earnest, Newman, Ga.; John J. Kelly, Deer Range; F. F. Boyd, Chillicothe, Ohio; Mlle Webb, Mobile; Mme Walker, Galveston; Frank Knight, do; Mme Thomas, do; Mme Tatt, do; J. Rugg, Mobile; Otis Haskett, Waco; John A. Steele, New York; H. C. Goodfellow, do.

Académie de Musique.

Aujourd'hui commencera pour les habitués de l'Académie de Musique une semaine de gaîté et de rire. Ainsi, changement entier de programme. Ce soir, on donnera: "Our Boys," fameuse comédie en 3 actes de Henry J. Byron. Cette comédie a eu près de 1000 représentations à Londres. Elle a été jouée plus de 250 fois par les Lingard en Amérique où elle a obtenu un énorme succès. Elle n'en aura pas moins ici, attendu que Mme Alice Lingard y jouera le rôle de Mary Melrose et M. Linnard celui de Perkyn Middlewick, marchand de beurre, retiré du commerce. Cette semaine est la dernière des Lingard ici. Il ne faut pas l'oublier.

Théâtre des Variétés.

Ce soir, à ce théâtre, il y aura un spectacle extraordinaire. La troupe comique de Charles McEvoy reparaîtra après cinq ans, avec sa grande combinaison de scènes nouvelles et d'attractives, qu'elles ont été représentées pendant cinq mois de suite au grand opéra de New York et pendant deux mois au théâtre de la Cinquième Avenue. Il s'agit de tableaux, de musique des antiquités de l'Irlande, mélange de gaieté, de musique, de pathos et de mimique. Nouvelles chansons, nouvelles scènes, nouveaux incidents imaginés et arrangés par Chas. McEvoy. Transitions merveilleuses, vues illuminées et effets dioramiques. Si le public n'est pas satisfait, il sera difficile.

Théâtre St Charles.

Ce théâtre sera fermé pendant cette semaine. Le prestidigitateur McCallister, dont le nouvel tournée ici se soit ses exercices, n'est pas arrivé; en sorte que la réouverture du théâtre St. Charles n'aura lieu que dimanche prochain, 25 novembre.

Société de Ste-Cécile.

La Société de Ste-Cécile célébrera jeudi, le 22 novembre, le sixième anniversaire de sa création par un grand concert, dans l'église de la Sainte Trinité, rue St-Ferdinand, troisième district. Nos remerciements pour les invitations qui nous ont été adressées.

Eglise méthodiste épiscopalienne d'Alger.

Le concert au bénéfice de l'Eglise méthodiste épiscopalienne d'Alger, qui avait d'abord été fixé au 13 novembre, a été remis à mardi, 20. Il aura lieu au Odd Fellows' Hall sous la direction du professeur Jules Cartier.

Ruby Social Club.

Le Ruby Social Club d'Alger organise en ce moment un grand bal paré et masqué qui aura lieu dans la salle Grunewald, le 31 décembre. Nous prions le comité chargé des préparatifs d'agréer nos remerciements pour l'invitation qu'il nous a fait parvenir.

Grand Duke Social Club.

Samedi, 1er décembre, dans la salle Portugaise, Chemin du Bayou, entre Tremé et St. Claude, il y aura grand bal paré et masqué. La fête est donnée par le Grand Duke Social Club du second district, à qui nous sommes redevables d'une aimable invitation.

LES SOUS.

Il n'est pas vrai de dire que l'usage des sous, comme valeur d'échange dans un pays, soit un signe de pauvreté; il serait plus juste, peut-être, de dire le contraire. Témoin la France où l'usage des sous n'a jamais cessé et qui, en deux ans, par le payement d'une indemnité de guerre de cinq milliards de francs, a prouvé qu'elle était le pays le plus riche du monde en numéraire. La France a moins que des sous; elle a des centimes, ou la cinquième partie d'un sou, et dans toutes les affaires de détail on voit dans ce pays plus de cuivre que d'argent.

Dans si cela se voit en France, pourquoi ne le verrait-on pas ici? L'opposition, d'où viendrait-elle? Tout le monde y gagnerait, la chose publique comme chacun, que la classe pauvre. Les petites transactions de détail ont certainement besoin d'un change plus menu, non pour le volume, mais pour la valeur représentative. On ne voit pas des pièces de cinq sous; elles sont trop petites; elles s'égarent; elles se perdent; on ne les retrouve pas quand elles vous échappent des mains. Sous ce point de vue le nickel a rendu et rend encore d'immenses services. Mais le nickel vaut cinq sous; c'est trop, car il vous force à acheter pour cinq sous à la fois, quand vous voudriez n'en débourser qu'un ou deux. N'est-il pas stupide par exemple, quand vous voulez ménager qu'une pomme ou une orange, d'être obligé d'en prendre quatre ou cinq pour un nickel, c'est-à-dire quatre ou cinq fois plus que vous ne le désirez, ou de ne pas en acheter du tout? N'est-il pas stupide, quand la fantaisie vous prend de manger une banane, d'être obligé d'en acheter trois ou de ne pas en manger du tout? En Europe vous pouvez acheter une poire, un abricot, une pêche, un raisin, une poignée de groseilles, de framboises ou de fraises, non seulement avec des sous mais avec des fractions de sou, avec des centimes.

Pour la vente des légumes, des groceries et des comestibles en détail, l'usage actuel est d'une absurdité sans pareille; il empêche une multitude de petits achats qui auraient lieu si le consommateur avait la faculté de ne prendre que ce qu'il veut consommer ou ce qu'il peut payer. Pourquoi faire payer à de pauvres gens 5 sous, de sucre, 5 sous de graisse, 5 sous de beurre, 5 sous de fromage? Tout cela peut se diviser et se débiter en détail à la plus faible dénomination de monnaie possible; on peut en dire autant pour le sel, le poivre et toutes les épices, y compris le café et le thé. Tous ces articles sont infiniment divisibles et peuvent être facilement détaillés à tout prix, suivant le goût, le besoin et le moyen pécuniaire de l'acheteur. Il y a des gens qui meurent sans avoir pu sucrer une infusion, n'ayant jamais pu payer pour 5 sous de sucre à la fois.

La vente des légumes, telle qu'elle se fait ici, est outrageante. Les classes pauvres en souffrent cruellement. Une seule personne paie cinq sous un paquet d'herbes dont le quart lui suffirait. Pourquoi ne vendrait-on pas, comme on le fait en tant de pays, pour un sou de carotte, de navet, de pommes de terre, de salade, de haricots, etc., etc? Il y a abondance de tout et on affame la population parce qu'on veut lui vendre trop à la fois et pour plus qu'elle ne peut payer.

Il est aisé de comprendre que cela entrave le petit-commerce et empêche des milliers de transactions de détail. Devant de telles exigences au marché où à la grande, de petits consommateurs se retirent et s'en retournent sans avoir rien acheté, si ce n'est du pain ou du maïs. Nous connaissons un marché où les difficultés de vente sont plus grandes encore, c'est le marché des Magasins. Là il faut dépenser 10 sous au lieu de 5 pour tout article dont on a besoin. Or, 10 sous sont la dixième partie de la journée du travailleur. Il est évident que, s'il ne peut avoir plusieurs choses avec 10 sous, il ne pourra pas vivre et faire vivre sa famille.

Nos remarques s'appliquent à la vente de bien d'autres articles, surtout à la vente du lait. Le lait est chose indispensable pour beaucoup de gens d'une faible santé, mais si elles ne peuvent s'en procurer que pour 5 sous, elles seront obligées de s'en passer et il en résultera pour elle une grande souffrance. Les liqueurs spiritueuses sont souvent nécessaires comme remèdes; pourquoi n'en vendrait-on pas pour deux sous, pour un sou même, si l'acheteur ne peut en payer pour davantage.

L'addition du cuivre à l'argent pour le commerce de détail est donc devenue une nécessité absolue. Il faut s'y résoudre, puisque cela est dans l'intérêt et pour le bien-être du plus grand nombre des consommateurs sans nuire en rien aux classes riches. Les petits marchands, en général, ne s'en plaindront pas, car ils auront le bon esprit de comprendre que cette innovation leur sera favorable. Le second, il est vrai, plus occupé au marché et dans les groceries par suite de l'affluence des demandes et le gain pour eux sera comparativement minime; mais la multiplicité de ces opérations de détail, leur fera au bout de la journée un bénéfice total bien supérieur à l'ancien. Ils auront dix acheteurs quand aujourd'hui ils n'en ont qu'un seul. Ils décupleront, vingtupleront le nombre de leurs habitués et feront naître un commerce prospère à tous. On ne saurait de dire au juste quels avantages résulteraient de cette innovation pour la communauté entière. Mais ils seraient certainement très grands et nous sommes surpris qu'elle n'ait pas encore eu lieu, car malheureusement les familles pauvres ne sont pas des exceptions à la Nile-Orléans; il y en a ici autant qu'ailleurs.

Depuis longtemps déjà les sous sont en circulation dans les plus grandes villes du Nord et de l'Ouest. On vient de faire cette expérience à St-Louis où elle a parfaitement réussi. L'opposition, s'il y en avait une ici, ne durerait pas long-temps, car l'intérêt est le plus puissant des maîtres; c'est un éducateur souverain et l'usage des sous dans le commerce de détail répond à l'intérêt général. On dit que les sous poussent à une économie sordide; nous croyons qu'ils serait plus juste de dire que les sous poussent à la dépense, car si l'on hésite à ce séparer d'une pièce d'argent, on donne volontiers, un sou ou deux pour faire l'aumone ou se passer une fantaisie. Les petite enfants, les ménagères, les marchands de fruits et de toute espèce de friandises y gagneraient énormément; et les pauvres aussi.

Mais, dira-t-on, nous n'avons pas de sous. C'est vrai, mais nous en aurons quand nous voudrons; cela est facile. Portons à la monnaie et remettons à l'agent du Trésor des E. U. les pièces d'argent de 5 sous dont l'usage ne nous plaît guère; remettons-lui aussi toutes les pièces étrangères qu'on refuse à moins d'escompte, toutes les pièces d'argent et d'or usées, rognées ou démarquées, qui ne passent qu'en suivant leur valeur dénominative, et il nous donnera en échange tout le cuivre; c'est à dire tous les sous que valent au juste l'argent et l'or qu'il recevra de nous. L'opération est simple et rapide. En parcelle matière, essayer c'est réussir; essayons donc et sans délai nous aurons pour le commerce de détail, la plus faible en valeur, mais par cela même la meilleure circulation de toutes et la seule qui ne redoute pas la contrefaçon.

CIRCULATION DES SOUS.

Commencement d'exécution.

Mr M. L. Byrne, de la maison M. L. Byrne & Co, a pris des arrangements avec la Monnaie de Philadelphie pour avoir une quantité illimitée de pièces d'un sou et il a déjà exposé 10.000 pièces de ce genre dans sa vitrine de la rue du Canal. C'est là un commencement d'exécution qui promet et dont on apprécierа les bons résultats dans quelques jours et même tout de suite si le public y met de la bonne volonté. Nous félicitons M. Byrne d'avoir pris l'initiative de cette innovation bien heureuse.

De son côté, notre confrère du *Democrat*, qui juge la chose avec autant de faveur que nous le faisons nous-même, et qui veut contribuer à son succès d'une manière pratique, annonce qu'à partir du 1er décembre il vendra son édition du soir à *trois sous* le numéro.

Vente de l'ancienne maison de banque des Citoyens.

Le magnifique terrain rue Toulouse, sur lequel a été construite l'ancienne banque des Citoyens, vient d'être vendu par le shérif, aux enchères, et adjugé à Mr Lulia pour $2800! Il est vrai que la bâtisse est dans un état pitoyable, mais certainement trois mille piastres suffiraient amplement aifin pour la transformer en logis convenable soit pour l'usage de la première Cour de district, soit pour celui des bureaux des aliénations et hypothèques pour lequels la bâtisse de l'ancienne banque de la Louisiane avait été acquise par la ville pour un morceau de pain. La bâtisse de la rue Toulouse est parfaitement convenu pour la Cour Criminelle de Jugeclerre du juge Abell, si la législature ne l'abolit pas.

En tous cas, après quelques réparations, on eut pu y établir cette cour, ce qui eut sauvé à la ville les $3000 qu'elle paye pour le loyer de la bâtisse rue d'Orléans ou siège le juge Abell. Comment n'a-t-on pas pensé à cela? M. Lulia demande se remboursé bien au delà du prix d'adjudication avec les briques, le marbre, le granit et le fer qu'il trouvera en démolissant la bâtisse. Il n'est peut-être pas encore trop tard. M. Lulia qui est un bon citoyen, consentirait, peut être, *pro bono publico*, à céder son marché à la ville moyennant un bonne raisonnable.

Université agricolée agricole.

Le colonel D. F. Boyd, président de cet établissement, a fait embarquer sur le steamship Gov. Allen, pour les envoyer à Baton Rouge tous les effets transportables du Collège Agricole, y compris les instruments aratoires, la bibliothèque, les livres, les 600 volumes de la bibliothèque d'Etat, duplicatas qui, en vertu d'une ancienne loi, appartiennent en propre à l'Institut. Le coll Boyd rapporte que l'Université a déjà reçu de élèves, venus de toutes les sections de l'Etat.

Les uns sont logés à l'Institut; les autres viennent à l'école, mais ont leur pension en ville. Les classes ont été formées, le cours des études établi, et tout annonce que l'Institut consolidé sera un honneur pour l'Etat. Le prof. Jones, ayant refusé la chaire de chimie et d'agriculture, la position a été offerte au prof. R. S. McCulloch, de l'Université de Lee de Washington, qui a accepté et qui est maintenant chargé de ce département.

En vertu d'une résolution du Bureau, le Gouverneur a adressé au secrétaire de la guerre une lettre le priant de détacher de l'armée un officier qui sera chargé de la branche militaire de l'Institut. Bien qu'aucune réponse n'ait encore été reçue, on croit que le lieutenant Mumford, du 13e d'infanterie, sera envoyé à l'Institut qui a maintenant une bibliothèque contenant 14,500 volumes.

La propriété de la paroisse St Bernard, occupée dernièrement, comme une excuse, pour une ferme-école, a été prise à bail, dit-on, par E. F. Herwig au prix de $1,700 par an et sera exploitée en laiterie.

L'affaire Gaines.

Le maire s'est ému au télégramme reçu hier, annonçant que la pétition de Mme Myra Clark Gaines, pour l'exécution du décret de la Cour Suprême qui lui accorde un titre de propriété à une partie de la ville de la Nile Orléans, avait été référée en cidulité de la Chambre des représentants sur les réclamations des terres particulières, et tout de suite, pour avoir quelques éclaircissements sur une chose certainement très obscure, il a délégué à New-York deux représentants Ellis et Gibson pour les prier de donner leur attention personnelle à cette affaire et l'informer de la raison du renvoi de la dite pétition au comité.

Affaire Carr.

Hier matin, le jury dans l'affaire de Mortimer Carr a été chargé par le Cour, s'il trouvait que l'accusé avait été vu par le public en possession du nègre en même temps et au même endroit où qui constituerait un seul acte et une seule offense, de rendre un verdict pour le plus ou la motion de défense.

A 10 heures, le jury est rentré en Cour avec un verdict contre le plea.

L'affaire alors a été ajournée indéfiniment.

La caution étant fixée à $2500, et l'accusé pouvant fournir ce montant, il allait être relaché, quand l'avocat de District a déposé toute autres informations contre l'accusé qui a été chargé en prison, dans l'impossibilité où il s'est trouvé de fournir une caution de $2500 pour chaque affaire.

Les nouvelles informations sont basées sur les transactions de Mr Carr avec la Banque des Citoyens, en janvier et en février dernier, transactions où la Banque a perdu $40,000 en davantage.

Une information l'accuse d'avoir émis, le 19 janvier, un faux bill de connaissement pour 400 balles de coton, qui auraient été embarquées à Mobile sur le navire Alabama, capitaine Lane W. A. Fraser, le 19 janvier, par Carr et Lann.

Il est accusé encore d'avoir, à la même date, émis un faux bill de connaissement pour 100 balles de coton, et le 5 février d'avoir émis un faux bill de connaissement pour 400 balles, qui auraient été embarquées à Mobile sur le navire Kate Mitchell, capitaine W. A. Fraser, le 19 janvier, par Carr et Lann.

Il est accusé encore d'avoir, à la même date, émis un faux bill de connaissement pour 400 balles de coton, qui auraient été embarquées à Mobile sur le navire Kate Mitchell, capitaine W. A. Fraser, le 19 janvier, par Carr et Lann.

Il est accusé encore d'avoir, à la même date, émis un faux bill de connaissement pour 100 balles de coton, et le 5 février, d'avoir émis un faux bill de connaissement pour 400 balles, qui auraient été embarquées sur le navire Runeberg, capitaine A. Frederick son, le 3 février.

Le second procès aura lieu dans une quinzaine.

La crainte du pénitencier.

Le corps de Wm O'Donnell, qui s'était absenté de chez lui rue Franklin 123 et qu'on avait pu noyé, a été trouvé flottant sur le nouveau canal, hier matin à 6 heures. Le coroner Roche a fait la levée du corps et le juri a rendu un verdict de suicide. On attribue ce suicide à la crainte qu'avait O'Donnell d'être envoyé au pénitencier de Moundville pour une violation de la loi du Revenu. John O'Donnell, le frère, dit qu'il y a environ deux semaines, pendant l'absence de leur oncle, qui est grocer et cafetier tout à la fois, et chez lequel le défunt était commis, son frère alla le voir pour lui dire qu'il avait reçu un citation pour paraître devant le commissaire des E. U. au sujet de licences non payées. Bien qu'il ne fut qu'un employé dans le magasin, la citation fit sur lui un tel effet qu'il dit plusieurs fois qu'il avait peur d'être envoyé au pénitencier. Pendant la semaine qui précéda sa mort, il dit qu'il était las de vivre, et dimanche dernier il s'enquiva et sauta dans le canal.

Faits divers.

J. Davis a été arrêté hier, au "Giffins House," coin des rues Canal et Wells, et logé à la station de police du 3ème district, sur une accusation d'avoir violé les sections 111 et 118 des Statuts révisés de l'Etat. Davis avait en sa possession une boîte contenant de l'argent, des cartes et des jetons.

—Le citoyen J. Galleshed a déposé hier après-midi, à la station du 5ème precinct, divers articles qu'il a trouvés dans le canal Claiborne, à l'intersection de la rue La Harpe, et dont voici l'énumération: une pièce de soierie noire, une veste noire, deux pantalons, un noir et un gris, et quatre yardes de drap gris.

—L'agent de police F. Clow rapporte qu'un certain Geo. Harrison, pris de boisson hier, est tombé accidentellement, dans la rue, en face de la rue du Maine et se serait noyé, n'eût-ce été l'assistance prompte qu'il lui a portée.

—Wm. Friby, allemand de naissance, âgé de trente-six ans et demeurant au No. 525 de la rue des Remparts, s'est tiré un coup de pistolet à la tête, hier soir, à huit heures, dans un accès de *delirium tremens* et a dû expirer dans la nuit. Friby, selon le dire des personnes qui le connaissaient, se livrait souvent à des excès de boisson. Lorsqu'il a été découvert gisant sur le parquet dans sa chambre, on a trouvé à son côté une bouteille vide qui avait contenu de l'eau-de-vie. Il laisse une femme et des enfants pour déplorer sa perte.

Troisième Cour de District.

Dans l'affaire de A. Britton contre la ville, R. F. Harrison nommé receveur du fonds de la police métropolitaine, a fourni son cautionnement de $30,000 avec les signatures suivantes: J. H. Oglesby, $10,000; Isidore Newman & Bro, $5000; Eugène Garcia, D. L. Kornfeld et F. T. Duval, chacun pour $5000.

Statuant Cour de District.

James G. Clark et d'autres contre le Bureau de santé—James C. Clark, W. P. Converse & Co., Wm. E. Jervey, G. B. Petit, J. R. Scott et Wm. E. Sewell, de la Nile-Orléans, et Chess, Carly & Co., de Louisville, marchands d'huile de charbon; demandent qu'il soit interdit au Bureau de santé de s'ingérer dans leur trafic et de collecter des droits d'inspection, sous l'acte 87 de la session extraordinaire de l'Etat, et de mettre à exécution cet acte qui viole la constitution des Etats-Unis, en ce qu'il impose des droits, la déclaration de l'indépendance et les dix commandements. Les plaignants réclament aussi chacun $500 de dommage, tout en se réservant le droit de réclamer davantage. Ordre est donné aux défendeurs d'répondre, mardi prochain, les raisons pour lesquelles l'injonction sollicitée ne serait pas accordée.

MOYEN D'ÉVITER AUX PLAIDEURS ET AUX TÉMOINS LA PERTE DE LEUR TEMPS.—Les hommes d'affaires et autres personnes intéressées, soit comme parties soit comme témoins, dans les procès pendant devant les Cours de district, peuvent s'entendre avec l'avocat de la cause pour être avertis par télégraphe du moment où leur présence est nécessaire, ils éviteront ainsi la nécessité de perdre toute une journée chaque fois que la cause peut être appelée.

Nous lisons dans le *Propagateur Catholique*:

Monseigneur l'Archevêque a quitté la Nouvelle-Orléans, ce matin. Sa Grandeur se rend à Houma, où elle administrera le Sacrement de Confirmation, demain dimanche, dans l'église St François de Sales.

De Houma le prélat se rendra au Petit-Caillou; il donnera la confirmation dans les trois églises desservies par le Rév. Père Dénédé.

Monseigneur Perché terminera sa tournée pastorale à Labadieville, où il confirmera dans l'église de cette paroisse, et rentrera en ville, le 4 décembre.

☞ M. L. Byrne & Co, 163 rue du Canal, appellent l'attention de leurs clients et du public sur divers forts lots de marchandises fraîches et nouvelles qu'ils offrirent en vente, cette semaine, à des prix très attrayants.

NOUVEAU STOCK—MM. B. & W. Crouer annoncent qu'à partir de demain lundi, ils mettront en vente un magnifique stock de marchandises entièrement nouvelles, consistant en étoffes pour robes, manteaux, articles de fantaisie à la dernière mode, et aux prix les plus réduits. La même maison a aussi à vendre un fonds considérable de tapis de Bruxelles, troisplis, toiles cirées, nattes, rideaux, stores, etc..... Le tout à des prix qui défient la concurrence.

SIROP PECTORAL BALSAMIQUE DE DUCONGE.—Ce sirop dont M. A. Carrouché, pharmacien au No 39 rue de Chartres, a l'agence pour la vente en Louisiane, est une des meilleures préparations connues pour les rhumes, l'asthme et les affections de poitrine et de poumons en général. Une puissante considération pour les mères de famille, c'est qu'il est, très volontiers, bu par les enfants à cause de son excellent goût.

Les personnes atteintes des affections en question ne sauraient trouver un sirop plus adoucissant et un meilleur spécifique.

MANTEAUX,—M. L. Byrne & Cie. déballeront cette semaine un lot entièrement nouveau de manteaux qu'ils vendront à des prix extraordinairement réduits.

VÊTEMENTS, ARTICLES DE TOILETTE, ETC —La maison H. B. Stevens située No 109 rue du Canal, coin Passage de la Bourse, exécute sur commande toutes sortes de vêtements à des prix d'une modicité vraiment surprenante. Son assortiment d'étoffes et d'articles de toilette pour hommes, jeunes gens et enfants est des plus vastes et des mieux variés et se distingue par sa fraîcheur et sa nouveauté.

VINS, LIQUEURS, PATES, ETC.—La maison bien connue de Paul Gelpi Bro., rue Decatur No. 37, vient de recevoir par les derniers arrivages de Gênes, de Bordeaux et de Marseille, des envois considérables et variés de vins, liqueurs, vinaigres, sardines, conserves, pâtes, savons, graines pour oiseaux, etc., dont on trouvera la liste détaillée dans nos colonnes d'annonces.

☞ M. L. Byrne & Cie, mettront en vente, cette semaine, un assortiment d'étoffes à robes anglaises et françaises; des plus vastes qui aient jamais été offerts en cette ville, et à des prix qui étonneront les acheteurs.

IMPORTATION DE VINS, CONSERVES ET LIQUEURS.—Nous appelons l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne sur l'importante liste de marchandises importées par le débarquement de la barque Julia Ernestine de Bordeaux, par M. U. Bassetti. 70 et 72 rue Péters, près Peydras. Cette liste comprend des vins en barriques et en caisses, des cognacs, des liqueurs, huiles, vinaigres, fruits et conserves de tout genre. Cette maison a reçu aussi de Gênes un fort envoi de pâtes d'Italie.

OUVERTURE DE MODES ET NOUVEAUTÉS.—Mme Goilard, 66 Royale, fera demain lundi, l'ouverture de ses modes et nouveautés d'hiver. Ces articles sortent des mains des premières faiseuses de Paris et se recommandent par leur fraîcheur et un rare cachet délégance. Les dames voudront, nous le savons, assister au déballage de ces merveilles. Mme Goilard s'est appliquée à réduire ses prix jusqu'aux dernières limites possible.

COUVERTURES ET FLANELLES.—M. L. Byrne & Cie., mettront en vente, cette semaine, un stock immense de couvertures et de flanelles à des prix plus réduits que jamais.

VINS, ABSINTHE, EAU DE-VICHY—M. U. Marinoni, rue Vieille-Levée, 69, publie une annonce sur laquelle nous appelons l'attention particulière de nos lecteurs. M. Marinoni vient de recevoir par les Pyrénées D. Lanata, de Gênes, et Julie Ernestine, de Bordeaux, une forte consignation de vins rouges, garantis pur des meilleures marques, du fameux champagne Rœderer, du vinaigre de vin blanc, de l'huile d'olive, des macaronis et pâtes assorties, sardines, etc.....etc.....le tout d'excellente qualité.

L'attention est appelée sur l'annonce de M. E. Bouligny, relative aux contrats de charbon, dans le numéro d'aujourd'hui.

VINS FINS, CONSERVES, &C.—Nous signalons aux acheteurs qui désirent des vins fins, la liste des vins reçus par MM Bousquet & Poupart, 41 rue Decatur. Elle comprend quelques marques de crus renommés. Cette maison a aussi un grand assortiment de vins en caisses, de champagne L. Rœderer, de cognacs, whiskeys, des vins d'Espagne très fins et un grand choix de conserves.

CACHEMIRES NOIRS.—M. L. Byrne & Cie., offriront en vente, cette semaine, une caisse de cachemires noirs de qualité supérieure, ainsi qu'un lot de merinos en coleur très épais, d'une largeur de quarante pouces, à cinquante sous la yarde. Ces articles seraient considérés comme vendus à bon marché au prix de soixante quinze sous la yarde.

—La question de la taille de l'homme est une de celles qui ont le plus excité la curiosité des anthropologistes. Il existe de nombreux travaux de statistique relatifs à la hauteur variable de la stature humaine, et, comme d'ordinaire, les auteurs de ces travaux diffèrent généralement dans leurs conclusions.

D'après une étude d'ensemble que vient de publier la *Revue d'Anthropologie*, l'homme le plus grand qu'on ait rencontré serait un Finlandais mesurant 2m88; l'homme le plus petit aurait été un nain qui n'avait que 43 centimètres de hauteur. Entre ces deux extrêmes, il existe de nombreuses différences, et les climats, les habitudes, les mœurs exercent une influence considérable sur la hauteur moyenne des hommes.

Les Patagons constituent la population chez laquelle les individus atteignent la hauteur moyenne la plus considérable; celle de 1m78. Les Boschimans de l'Afrique australe sont, au contraire, les plus petits des hommes; leur taille moyenne ne s'élève pas à plus de 1m35. La moyenne entre ces deux extrêmes serait de 1m60, si l'on considère surtout que, d'après Lapeyrouse, les Samoens, une peuplade peu connue, ont, en général, 1m80 à 1m85.

La *Revue d'Anthropologie* croit cependant, d'après les tableaux publiés jusqu'à présent, que cette moyenne doit être un peu plus élevée, et elle propose d'adopter le terme de 1m65 comme le point central à partir duquel devront diverger les divisions pour la stature.

Chacun peut aussi savoir si sa taille est au-dessus ou au-dessous de la moyenne. Ajoutons cependant que ces renseignements ne s'appliquent qu'aux hommes.

La stature moyenne des femmes a échappé jusqu'à présent à la statistique.

DEPECHES

Télégraphiques

RANSMISES A L